

ARRETE
COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE
COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS

- Vu les statuts de l'Université Bourgogne Europe, notamment son article 35
- Vu le code de l'éducation notamment les articles R.811-11 et suivants ;
- Vu les délibérations du conseil académique en date des 8 octobre et 3 décembre 2025 portant désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'Université Bourgogne Europe ;
- Vu les élections du Président et des deux vice-présidents de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'Université Bourgogne Europe en date du 6 novembre 2025 ;

La section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers comprend :

1. Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés :

- Emmanuel Py – Président ;
- Fan Yang Song – Vice-Présidente ;
- Sylvie Laigneau-Fontaine.

2. Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires :

- Olivier Couture – Vice-Président ;
- Michel Picquet ;
- Candice Lemaire.

3. Collège des usagers :

- Gabin Clerc ;
- Aiden Sausverd ;
- Ismail Salah ;
- Rémi Baillet ;
- Rayan Pauchard ;
- Mathilde Carteau ;
- Agathe Bichebois ;
- Lucile Chupin.

Dijon, le 9 septembre 2026,

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent Thomas